

Bulletin Municipal du
1er OCTOBRE 2016**Répertoire téléphonique :****La Mairie :****Horaires des Permanences :**

Mardi/Jeudi : 14h00 -18h00 03.44.85.01.24
 Samedi 10h00-12h00
 mairieconchylespots@wanadoo.fr

Ecole de Conchy les Pots 03.44.85.08.69

Trésor Public de Lassigny 03.44.43.60.19

Le Collège de Ressons : 03.44.42.50.63

La Poste (à la boulangerie) : 03.44.85.04.65

Médecins : Conchy les Pots 03.44.85.01.11

Pharmacie : Conchy les Pots 03.44.85.07.82

Cabinet d'infirmiers
de Conchy Les Pots 03.44.97.42.98

Lebargy Fabienne Infirmière
libérale à Boulogne la Grasse 03.44.20.99.50
06.03.49.89.62

Soins à domicile aux personnes 03.44.42.71.14

Centre Social Rural 03.44.42.71.10
(Portage Repas)

TAXI CONCHYLIEN 06.29.11.50.33

Centre de secours de Ressons Le 18

Urgences Le 15

Hôpital Général Compiègne 03.44.23.60.00

Polyclinique St-Come Compiègne 03.44.92.43.43

Centre Hospitalier Montdidier 03.22.78.70.00

GENDARMERIE 03.44.42.79.17

S.I.C.A.E. (Secteur électricité) 03.44.42.73.00

Presbytère de Ressons sur Matz 03.44.42.50.81
Père Geoffroy de LESTRANGE

NANTAISE DES EAUX SERVICES : (service des Eaux)**0969 320 404 (appel non surtaxé)**

du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

Réseau de Santé Gérontologie
du Compiégnois/Noyonnais
**Parc tertiaire de La Croix
64, rue Claude Bourgelat
60610 La Croix Saint Ouen
Tél. 03 44 09 16 78**

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire, dès 16 ans, pour les filles et garçons nés en Juillet-Août-Septembre 2000. Il faut s'inscrire à la Mairie le mois de votre anniversaire. Le recensement est une démarche qui permet :

- de vous inscrire aux examens et concours
- D'assister à la journée d'appel à la préparation à la défense
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

INFOS UTILES

**Déchetteries de LASSIGNY
RESSONS SUR MATZ
0800 60 20 02 (appel gratuit)**

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés
Ramassage des ordures ménagères tous les JEUDIS	
Collecte du tri sélectif (bac jaune) les mercredis des semaines paires soit tous les 15 jours selon le calendrier	
RECYCLERIE DE NOYON 03 44 09 70 30	



**Horaires de la bibliothèque
intercommunale de Boulogne la Grasse
« PLAISIR DE LIRE »**

Place de la gare à Boulogne-la-Grasse

Mercredi de 14h30 à 16h30
Samedi de 14h30 à 16h30

Bulletin Municipal tiré en 285 exemplaires

Comité de lecture :

PINSSON Marie-Christine, HARANG Gilbert
GRELIN Jean, CHAUMETTE Catherine, CARLIER Francis.

Mise en page : QUILLET Nathalie

Responsable de la publication : LEMAIRE Yves

**Sommaire**

Lettre du Maire	1
Infos Comité des Fêtes Football Club	2-3
Réunion du Conseil Municipal du 08 septembre 2016	4-5
Association la Carpe Conchylienne Nettoyons la nature	6-7
Zéro Phytosanitaire Salle Polyvalente Assistants maternelles	8-9
Portes Ouvertes	10
Etat-Civil Infos Paroisse Permanences Mairie Conseiller départemental	11
Mémento Recensement militaire Infos utiles Répertoire Téléphonique	12

MOT DU MAIRE

Dans mes propos, je suis parfois amené à faire des remarques négatives, des rappels à l'ordre et j'en oublie de souligner les choses positives, de remercier...

Lors des inondations du 11 mai et du 23 juin et ce, malgré la disparition de notre CPI, la solidarité entre voisins a été active et efficace. A ce titre, je tiens à remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour donner « un coup de main ».

Je tiens aussi à remercier l'agriculteur qui a dégagé le CD 15 en amont des événements qui se sont produits et bien avant même que je n'en sois averti (circulation interrompue suite à un glissement de talus).

Prévenir de tels événements est très difficile, missionner un bureau d'études pourrait peut-être nous donner quelques pistes de travail, mais je pense que la connaissance du terrain et l'observation des ruissellements par les habitants devraient permettre d'envisager des solutions.

La carte communale a évité qu'une grande zone humide et inondable, entre la rue Sagnier et la rue de la Recette, ne soit urbanisée, ce qui aurait été catastrophique. Si un PLU devait se substituer à ce document, il serait indispensable de tenir compte de ces constatations.

Je tiens également à remercier l'ensemble des agriculteurs qui œuvrent avec leurs moyens mécaniques, mais aussi financiers (budget de l'A.F.R) pour terrasser, transporter des cailloux, contribuant ainsi à l'entretien et à l'empierrement du chemin de Vaussoir qui relie la Croix Rouge à la RD 1017. Ceci permettra, dans les prochaines semaines, que la rue de La Poste ne soit plus empruntée par les transports de betteraves à pleine charge.

La mise en place de la suppression totale de l'emploi des phytosanitaires sur les espaces de la commune nécessite une vision différente, à savoir qu'il est préférable de voir un peu d'herbe plutôt que des résidus de produit chimiques.

Le travail, pour notre agent d'entretien, est beaucoup plus difficile et même si nous faisons l'acquisition de nouveaux matériels, le concours de tous est nécessaire pour contenir l'enherbement. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont à cœur d'avoir un trottoir impeccable devant leur habitation et qui font l'effort de l'entretenir.

Le bureau d'étude ECO LOGIC qui nous accompagne dans cette démarche va prochainement nous transmettre un certain nombre de pistes que nous ne manquerons pas de vous faire connaître pour mener à bien cette transition.

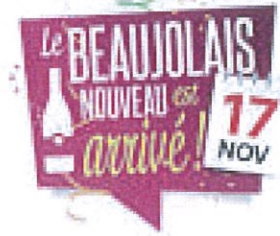
En attendant, je vous souhaite de profiter de cette belle arrière-saison, et des températures clémentes avant les frimas de l'hiver.

Yves LEMAIRE

INFOS COMITE DES FETES

Le COMITE des FETES fêtera pour la 14ème année l'arrivée du

BEAUJOLAIS NOUVEAU le jeudi 17 Novembre
à la salle polyvalente
programme et réservation prochainement dans vos boîtes.



N'attendez pas
la dernière minute pour réserver merci.....



Le **samedi 10 décembre**, espérons la visite du Père Noël ?

Pour la distribution des jouets et friandises offerts par la
Municipalité aux enfants inscrits en Mairie.



Le **samedi 31 décembre**, nous terminerons l'année par
le réveillon de la Saint-Sylvestre.
Menu traiteur en cours d'élaboration

Une nouvelle fois, le COMITE vous remercie de votre fidélité et de votre
soutien, car rien ne peut se faire sans votre participation.

Renseignements : 2360 rue de Flandres.

Tél : 03.44.85.03.84 - 06.74.80.66.92.
Mail : jean.grelin@yahoo.fr.
Pour le Comité
J.GRELIN.

Association Paroissiale
Calendrier des Messes du 4ème
Trimestre.
Messe tous les dimanches à 10h30 à
Ressons sur Matz

DATES	SAMEDI 18H30	DIMANCHE 10H30
01/02 Octobre	BELLOY	Ressons/Matz
08/09 Octobre	RICQUEBOURG	Ressons /Matz
15/16 Octobre	BIERMONT	Ressons /Matz
22/23 Octobre	VIGNEMONT	Ressons/Matz
29/30 Octobre	MORTEMER	Ressons/Matz
05/06 Novembre	MARQUEGLISE	Ressons/Matz
12/13 Novembre	CONCHY LES POTS	Ressons/Matz
19/20 Novembre	VILLERS/COUDUN	Ressons/Matz
26/27 Novembre	BOULOGNE LA GRASSE	Ressons/Matz
03/04 Décembre	CUVILLY	Ressons/Matz
10/11 Décembre	ORVILLERS-SOREL	Ressons/Matz
17/18 Décembre	CUVILLY	Ressons/Matz
31 Décembre	MARQUEGLISE	Ressons/Matz

PERMANENCE DU CONSEILLER DEPARTEMENTAL

Patrice FONTAINE, votre Conseiller
départemental est à votre écoute lors
d'une permanence

sans rendez-vous
chaque **3ème Mercredi du mois**

À la Mairie de RESSONS SUR MATZ
de
10heures à 11heures

ETAT CIVIL

Naissances :

Rafaël, Sébastien, Jimmy **MOQUET** né le 5 juillet
2016 à Compiègne, 93 rue de Flandres.

Milo, Gérard, Jacky **LECANU** né le 26 août 2016 à
Compiègne, 270 rue de la Harache.

Hudson, El Béchir, Hélyory **BENOIT SISSOKO** né le
18 septembre 2016 à Compiègne, 23 rue
de Flandres.

Méziane, Isamaël **CUSTOS PUILLE** né le
30 septembre 2016 à Compiègne, 44 rue de
Flandres

Félicitations aux heureux parents.



Mariages :

Grégory **LEVANDOWSKI** et Aurélie **DRUGEON**
09 juillet 2016, 14 rue de Flandres.

Philippe **EID** et France **JOUIN** 06 août, 37 rue de
Flandres.

Franck **MENDRYGOL** et Stéphanie **COCU**
17 septembre 2016, 175 rue de la Harache.

Nous adressons nos sincères félicitations aux
jeunes mariés.



Décès :

Rolande, Alice **FLAMBERT**, le 13 juillet 2016 à
Montdidier, 112 rue de Flandres.

Gilberte **BAILLON** le 18 août 2016 à
L'Isle d'Espagnac.

Nous adressons nos sincères condoléances aux
familles.



PEPINIERES DE CONCHY LES POTS

Producteur depuis 1905

PORTES OUVERTES



DU 22 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2016



**20 % DE REMISE
SUR TOUS LES VEGETAUX**

15 rue de l'église
60490 CONCHY LES POTS

03 44 85 01 21
pepinieres.puille@orange.fr

Football club Conchy Boulogne 92

Le Président et son bureau vous souhaitent une bonne reprise après les vacances.

La saison est partie avec les coupes : défaites en Coupe de l'Oise 1/4 contre Longueuil Ste Marie D3 1/5 contre Tracy le Mont B D3.

En championnat victoire 8/0 contre Lieuvillers 2 victoire 5/2 contre Tricot 2 .
Ce bon début de championnat est à confirmer.

L' effectif est quasiment stable pour la nouvelle saison : un seul départ pour deux arrivées.

Nous remercions la municipalité pour la poursuite des travaux du club house qui devraient reprendre rapidement après le dépôt du dossier F.I.F.A.

Je voudrais solliciter les entreprises du secteur Conchy/ Boulogne qui peuvent apporter leur soutien financier au club. Elles peuvent bénéficier des avantages de réduction d'impôt, soit 60 % de leur don.

Cette possibilité est aussi offerte aux particuliers qui souhaiteraient nous venir en aide.
Amis sportifs je vous en remercie d'avance. Prenez contact auprès de notre trésorier B.WEPPE au **062365614**.

Nous remercions la société de taxis SADAoui Farid, ancien joueur de Conchy, pour son soutien financier. Pensez à lui pour vos déplacements hospitaliers, loisirs, aéroports, voyage.

Nous remercions la municipalité de Boulogne pour sa subvention reçue et à venir .

Les manifs de l'été :

Le concours de pétanque du 14 août sur le terrain du club de pétanque : nous remercions M.TASSART et ses collègues pour le prêt du matériel, barnum et tables, ainsi que le terrain.

Vingt équipes étaient présentes vainqueurs : Bernard et Joël du club de pétanque de Conchy, devant Fabrice et Nadia, nouveaux habitants de Conchy, 3ème Jeremy MAZALTO et Fred PUILLE de Conchy.

Le concours de pêche a réuni 18 pêcheurs ; très bonne manif.

Venez-vous amuser, prendre du bon temps et oublier vos soucis.

Amis supporters, rendez vous au stade pour les prochaines manifs.

Le Président et ses footeux .



Procès Verbal de la réunion du 08 septembre 2016

L'an deux mil seize le 08 septembre 2016 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves Lemaire, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame PINSSON Marie-Christine est nommée secrétaire de séance.

Membres présents et votants : Messieurs, Mesdames LEMAIRE Yves, PINSSON Marie-Christine, PUILLE Jean-Philippe, BAILLON Michel, CARLIER Francis, GRELIN Jean, HUCHER Vincent, GEORGE Jacky, COLLÉ Philippe, BEVALOT Benjamin, DEWIDHEM Yvon, CHAUMETTE Catherine, FRANCOIS Émilie et DOMALAIN Ghislaine.

Excusé avec Pouvoir : SNOECK Eric .

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 mai 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2016.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSECUTIFS AU RETRAIT ET AU GONFLEMENT DES ARGILES.

Monsieur le Maire présente le projet de plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles prescrit par arrêté préfectoral du 10 février 2016 sur la commune.

Après réflexion, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver le PPRN et demande que la carte de zonage soit présentée à une échelle plus importante avec des couleurs plus accentuées pour une meilleure lisibilité.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière avec les financeurs pour le projet de construction du groupe scolaire. Le dossier suit son cours.

ASSOCIATION PECHE « La Carpe Conchylienne »

Le Conseil Municipal autorise l'association pêche « la Carpe Conchylienne » à utiliser, gérer le plan d'eau dit « la Marlière » pour le mettre à disposition des membres de l'association. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € à cette association.

ACCES HANDICAPES SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal approuve le choix de l'entreprise DUBERSEUIL pour réaliser l'accès aux personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes, le montant des travaux s'élève à la somme de 3457,40€ HT.



SALLE POLYVALENTE

Le prix de la location est fixé à 160.00€ pour le week-end sans les charges (électricité).

Une caution et une attestation responsabilité civile sont demandées à la réservation.

La salle peut accueillir 120 personnes. La location de vaisselle n'est pas incluse dans le prix. Afin de respecter le voisinage, il est obligatoire de baisser le volume de la sono à partir de 1h00 du matin.

ASSISTANTES MATERNELLES

ASPETEGUIA Sandrine

155 rue de la Marlière
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 06 21 33 06 53

CARLIER Corinne

10 rue de BOULOGNE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 69 78

DUMONT Sonia

135 rue de la MARLIERE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 40 28 79

GEORGE Myriam

12 rue de BOULOGNE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 09 20

LANGLAIS Michèle

18 rue de BOULOGNE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 40 26 10

RAMOND Maryse

57 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 85 22 67

SAVREUX Sandrine

2 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 03 44 97 52 70

WATTINCOURT Sylvie

2230 rue de FLANDRES
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 06 42 23 88 13

BONVARLET Jessica

452 rue de la MARLIERE
60490 CONCHY LES POTS
Tél : 06 20 58 72 33





Peut être avez-vous remarqué que quelque chose a changé dans nos espaces publics ? En effet, vous ne trouverez plus de zones brûlées par les phytosanitaires. Notre commune s'est mise en conformité avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Ainsi, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires dans l'entretien de nos espaces publics.

Cette obligation représente pour notre commune une opportunité et un challenge !

Une opportunité, car ainsi nous préservons concrètement la santé des habitants et des agents. En effet, l'utilisation des phytosanitaires s'est généralisée depuis une cinquantaine d'années dans les espaces publics, les jardins et l'agriculture. Ces produits chimiques sont très efficaces mais aussi très dangereux. Ils ont un impact maintenant avéré sur la santé : intoxication aigüe par contact, inhalation et cancers ou maladie de Parkinson, diabète, ... par exposition chronique.

Une opportunité, car nous préservons la qualité de l'eau de nos rivières, de nos nappes phréatiques et de l'environnement.

Transportées par l'eau, le vent, ces substances toxiques se retrouvent absolument partout ! Elles tuent ou fragilisent la faune sauvage : insectes, mais aussi gibier, oiseaux, De plus, préserver l'eau, c'est aussi maintenir la qualité de notre eau potable tout en maîtrisant son coût.

Un challenge aussi, car nous devons repenser globalement notre façon d'entretenir notre commune. Pour cela, nous avons à notre disposition un certain nombre de techniques et outils alternatifs que nous déployons déjà : balais, binettes, brosses, désherbage thermique, ... Ils nous permettent de rendre notre environnement agréable, sans toutefois éliminer totalement les plantes sauvages de notre paysage. Elles sont maintenues à leur juste place par le travail de notre agent communal. Ainsi, nos rues, caniveaux, pieds de murs s'ornent temporairement de végétaux.

Dans certains espaces, nous avons décidé de n'intervenir qu'en automne avec un fauchage. Ainsi, la nature peut s'exprimer pleinement. Au cœur de ces fauches tardives, vous pourrez observer papillons, insectes pollinisateurs, petits passereaux, et des plantes dont les floraisons se succèdent et qui, pour certaines telles que des orchidées, peuvent être rares !

En conclusion, si vous constatez dans nos caniveaux, sur nos trottoirs, au pied de nos murs, des plantes sauvages, faites preuve d'un peu de patience : l'agent travaille quotidiennement pour notre cadre de vie, mais ne peut être partout au même moment !

Vous pouvez vous aussi agir en désherbant votre trottoir, naturellement sans phyto !

Sachez que la loi de transition énergétique pour une croissance verte d'août 2015 prévoit une restriction de la vente des phyto aux particuliers à partir du 1^{er} janvier 2017, puis une interdiction à partir du 1^{er} janvier 2019.

Alors, vous aussi, dès maintenant, adoptez les techniques alternatives !

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ADTO

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la SPL ADTO.

Il indique que le Conseil d'Administration de l'ADTO qui s'est réuni le 24 mai 2016 envisage d'apporter des modifications aux statuts de la société qui apparaissent nécessaires afin d'intégrer dans les Statuts les dimensions de la loi NOTRE au regard du « reprofilage » des compétences départementales en mettant en avant les notions de « cohérence et de solidarité territoriale ».

En effet, la rédaction actuelle des statuts et notamment l'objet social (article 3) n'apparaît pas assez précis au regard des compétences des différentes collectivités actionnaires.

Quelques modifications mineures sont également apportées aux statuts actuels.

Il rappelle qu'à peine de nullité, conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du CGCT, l'accord du représentant d'une collectivité sur une modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou sur les structures des organes dirigeants d'une SPL, ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante, approuvant cette modification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu le CGCT, notamment son article L.1524-1 ;

Vu le code du commerce ;

APPROUVE :

Le projet de modification de l'article 3 des statuts de la SPL ADTO dont la collectivité est actionnaire.

MODIFICATION DES STATUTS SEZEO

Considérant que les communes concernées souhaitent émettre un avis pour le nom, le siège et le mode de gouvernance du futur syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO,

M. le Maire expose à l'assemblée le projet de nom, de siège et de mode de gouvernance proposé pour le futur syndicat issu de la fusion de Forces Énergies et du SEZEO, étant entendu que les compétences du nouvel établissement reprendront l'intégralité des compétences inscrites dans les statuts de chacun des syndicats fusionnés.

M. le Maire précise que ces éléments pourraient être utilement inscrits dans l'arrêté préfectoral portant fusion de Force Énergies et du SEZEO, afin que ce nouveau syndicat puisse travailler efficacement le plus rapidement possible dans l'intérêt de ses membres.

Projet exposé :

1) **Nom :**

Il est proposé que le nouveau syndicat issu de la fusion de Force Énergies et du SEZEO se nomme Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise.

2) **Siège du nouveau syndicat :**

Il est proposé que le siège du nouveau syndicat soit fixé au 20 rue Jean Jaurès - 60150 THOUROTTE.

3) **Gouvernance :**

Afin d'assurer un fonctionnement efficace, il est proposé que le Comité Syndical soit composé conformément aux dispositions de l'article L5212-8 du CGCT, via un découpage du syndicat en 8 secteurs.

4) Élection de deux délégués : Mme PINSSON Marie-Christine et M. GRELIN Jean sont déclarés élus.

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

CAILLOUX ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le Conseil Municipal valide l'achat de cailloux pour l'entretien des chemins communaux, le coût étant de 1872 euros HT. Ce montant complète l'achat de cailloux déjà effectué par l'AFR. Le Conseil Municipal remercie les cultivateurs qui se chargent de l'entretien des chemins permettant de détourner les poids lourds, notamment dans la rue de la Poste au moment de la campagne betteravière.

INONDATIONS

Suite aux événements climatiques du printemps, des administrés de la rue du Sagnier ont subi des dégâts assez importants dans leurs habitations. Le Conseil Municipal réfléchit aux éventuelles possibilités pour endiguer ces problèmes d'inondations, et souhaite que les élus, les associations ou la population viennent en aide aux administrés qui feront face à ces phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents.

Questions diverses :

La commune continuera à décorer le village pour les fêtes de fin d'année sans investir dans de nouveaux équipements.

LA CARPE CONCHYLIENNE

La Municipalité vous annonce la création d'une nouvelle association dans le village. Nous remercions son Président **M. Bernard Dufresnoy** pour son implication dans la gestion de la mare.

Membres du bureau :

Trésorier : M DHAISNE Christian
Secrétaire : Mme TARATTE Perrine

Photo prise par Patrick KUSZPA



L'opération « nettoyons la nature » avait pour objectif de sensibiliser chaque élève à l'**écocitoyenneté**. Alors que de nombreux services sont mis en place sans surcoût pour les utilisateurs (ramassage des déchets ménagers, déchetteries, ...), trop de débris polluent continuellement et inutilement nos villages. Outre les aspects de propreté et de protection de l'environnement bien connus, je pense à leur dangerosité : projection lors des tontes, accident lors de balades, nuisances sur les animaux et les hommes ... la liste pourrait être très longue ! Verre, métaux, objets pointus, mégots et autres sacs en plastique représentent les déchets les plus ramassés lors de notre sortie pédagogique, et nuisent régulièrement à notre paisible quotidien. Ayons tous ce réflexe « gratuit », mais pédagogiquement lourd de sens pour notre entourage : protégeons Dame nature, pour nous, nos enfants, nos animaux et notre avenir. Soyons citoyens, soyons écocitoyens !

Benoît DECOBECQ – Directeur de l'école de Conchy-les-Pots

Soyons écocitoyens !

On a bien aimé l'action « Nettoyons la nature », menée dans la bonne humeur. Nous avons trouvé trop de déchets, il faudrait mettre des poubelles dans le village. Il y a beaucoup de pollueurs car nous avons trouvé des mégots, du verre, du polystyrène, des capsules, des canettes, des papiers, des emballages, de nombreux objets en fer et en plastique ... Nous sommes tristes car les personnes ne respectent pas la nature et polluent beaucoup trop. Une semaine après cette action, nous avons déjà vu d'autres déchets dans le village, ceci n'est pas normal.

Les élèves de CM2 de l'école de Conchy-les-Pots



Neela : On a nettoyé la nature sur les trottoirs, dans le village jusqu'à la mare.

Nina : On a trouvé un bonnet.

Swann : On a même trouvé un slip !

Manon : On a trouvé des bouchons de bouteille de vin.

Lisa : Il y avait des bouts de plastique.

Jeanne : On a ramassé des papiers près de la mare.

Il y avait des choses au bord de l'eau, même un gros tas de ferraille rouillée.

Lise : Et des bâtons de sucettes.

Cleylia : A la mare aussi, on a trouvé du fil de pêche.

Swann : On a ramassé des bouts de verre.

Théa : On a vu deux bouteilles entières cachées derrière un buisson.

Louna : Il aurait pu les mettre à la poubelle.

Anaëlle : Oui, le mettre dans la poubelle du verre.

Enola : J'ai ramassé des gobelets en plastique écrasés.

Mélissa : Des mouchoirs en papier.

Jennifer : Et plein de papiers de bonbons et de gâteaux.

Lylian : il y avait plein de mégots de cigarettes devant l'école.

Julie : Et des boîtes de cigarettes sur les trottoirs.

Rayan : Des boîtes de conserve toutes sales

Lalie : Des canettes. Il aurait pu les mettre au recyclage !

Ah ! Et une chaussette pleine de cailloux !

Chloé : Et du fil électrique.

Lalie : On a vu du caca de chien mais on ne l'a pas pris !

Thomas : C'est le maître du chien qui doit ramasser normalement.

Les élèves de GS/CP de l'école de Conchy-les-Pots

